

CHIENS DE PREMIÈRE CATÉGORIE **CHIENS D' ATTAQUE**

PIT-BULLS ***ATTENTION***

Ne correspond pas à une race

Les chiens communément appelés "pit-bulls" qui appartiennent à la 1^{ère} catégorie présentent une large ressemblance avec la description suivante :

- petit dogue de couleur variable ayant un périmètre thoracique mesurant environ entre 60 cm (ce qui correspond à un poids d'environ 18 kg) et 80 cm (ce qui correspond à un poids d'environ 40 kg).

- La hauteur au garrot peut aller de 35 à 50 cm ;
- chien musclé à poils courts ;
- apparence puissante ;
- avant massif avec un arrière comparativement léger ;
- le stop n'est pas très marqué, le museau mesure environ la même longueur que le crâne tout en étant moins large, et la truffe est en avant du menton ;
- Les mâchoires sont fortes, avec les muscles des joues bombés.

TOSA **(sans pedigree)**

Les chiens qui appartiennent à la 1^{ère} catégorie pouvant être rapprochés morphologiquement des chiens de race Tosa présentent une large ressemblance avec la description suivante .

- dogue à poil court et de couleur variable, généralement fauve, bringée ou noire, de grande taille et de constitution robuste ;
- le périmètre thoracique est supérieur à 80 cm (ce qui correspond à un poids supérieur à 40 kg). La hauteur est d'environ 60 à 65 cm
- la tête est composée d'un crâne large, d'un stop marqué, avec un museau moyen ;
- les mâchoires inférieure et supérieure sont fortes ;
- le cou est musclé, avec du fanon ;
- la poitrine est large et haute ;
- le ventre est bien remonté ;
- la queue est épaisse à la base

BOER BULLS ***Attention***

ne correspond pas à une race

Les chiens communément appelés "boerbulls" qui appartiennent à la 1^{ère} catégorie présentent une large ressemblance avec la description suivante :

- dogue généralement de couleur fauve à poil court, grand et musclé, pourvu d'un corps haut, massif et long ;
- la tête est large, avec un crâne large et un museau plutôt court ;
- les babines sont pendantes, le museau et la truffe peuvent être noirs ;
- le cou est large avec des plis cutanés représentant le fanon ;
- le périmètre thoracique est supérieur à 80 cm (ce qui correspond à un poids supérieur à 40 kg). La hauteur au garrot est d'environ 50 à 70 cm ;
- le corps est assez épais et cylindrique ;
- le ventre a un volume proche de celui de la poitrine.

LOI DU 6 JANVIER 1999, MESURES APPLICABLES AU 1^{ER} JUILLET 1999
MESURES OBLIGATOIRES POUR LES CHIENS DE 1^{ère} CATEGORIE et 2^{ème} CATEGORIE

Chiens de type :

- "PIT-BULLS" : assimilables aux chiens de race staffordshire terrier et Terrier américain, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le Ministère de l'agriculture et de la pêche (LOF ou autre).
- "BOER BULLS" : assimilables aux chiens de race mastiff sans être inscrits au LOF ou autre.
- "TOSAS" : assimilables aux chiens de race tosa (1ère catégorie) sans être inscrits au LOF (2ème catégorie) ou autre.

Acquisition, cession,	Interdites	autorisée
Détention	Interdite aux mineurs et aux personnes condamnées (casier n° 2)	Interdite aux mineurs et aux personnes condamnées (casier n° 2)
Déclaration à la mairie	Obligatoire	Obligatoire
Identification	Obligatoire	Obligatoire
Vaccination (antirabique)	Obligatoire	Obligatoire
Stérilisation	Obligatoire	NON
Assurance (Responsabilité civile)	Obligatoire	Obligatoire
Accès aux lieux publics, locaux ouverts au public et transports en commun	Interdit	AUTORISE : si muselés et tenus en laisse par personne majeure
Accès voie publique et parties communes d'immeuble collectifs	AUTORISE : si muselés et tenus en laisse par personne majeure Stationnement dans les halls d'immeubles : INTERDIT	AUTORISE : si muselés et tenus en laisse par personne majeure

CHIENS DE DEUXIÈME CATÉGORIE
CHIENS DE GARDE ET DE DÉFENSE

STAFFORDSHIRE TERRIER

AMERICAIN

(avec pedigree)

Les chiens qui appartiennent à la race Staffordshire terrier américain correspondent à la description suivante :

- tête massive à museau "normal" très peu effilé, masséters très saillants, articulé dentaire en ciseau
- corps compact à poitrail et poitrine larges et ventre relevé ;
- membres d'aplomb ;
- poil ras ;
- queue entière tombante ;
- couleurs diverses.
- la hauteur au garrot est d'environ de 43 à 48 cm (taille Kerry Blue Berger des Pyrénées) ;
- les oreilles sont le plus souvent coupées .

ROTTWEILLER

(avec ou sans pedigree)

Les chiens qui appartiennent à la 2ème catégorie pouvant être rapprochés morphologiquement des chiens de race Rottweiler présentent une large ressemblance avec la description suivante :

- dogue à poil court, à robe noir et feu ;
- chien trapu un peu long avec un corps cylindrique et un périmètre thoracique supérieur à 70 cm (ce qui correspond à un poids supérieur à 30 kg). La hauteur au garrot est d'environ 60 à 65 cm ;
- le crâne est large, avec un front bombé et des joues musclées ;
- le museau est moyen, à fortes mâchoires ;
- le stop est très accentué ;
- le truffe est à hauteur du menton.

LOI DU 6 JANVIER 1999, MESURES APPLICABLES AU 1^{er} JUILLET 1999

MESURES OBLIGATOIRES POUR LES CHIENS DE 2^{ème} CATÉGORIE

Chiens de race inscrits au LOF ou à un autre livre généalogiquement reconnu :

- Staffordshire terrier
- American Staffordshire terrier
- Rottweiller
- Tosa

Chiens assimilables aux rottweilers, sans être inscrits au LOF ou autre livre généalogique reconnu.

Détention	Interdite aux mineurs, aux personnes condamnés (casier n°2)
Déclaration à la mairie	Obligatoire
Identification (tatouage)	Obligatoire
Vaccination (antirabique)	Obligatoire
Assurance (responsabilité civile)	Obligatoire
Muselière et laisse	Obligatoire
Accès aux transports en commun, lieux publics, locaux ouverts au public,	Avec muselière et laisse
Accès voie publique et parties communes d' immeubles collectifs	Avec muselière et laisse